

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 mars 2024  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-dix-huitième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dix-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 13 mars 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe par la présente des attaques commises par Israël contre des zones résidentielles paisibles de Baalbek et du Kesrouan, dont les détails se présentent comme suit :

Le 11 mars 2024, premier jour du ramadan, mois de jeûne pour les musulmans, la chasse israélienne a effectué des raids aériens sur la région de la Bekaa, dans l'est du Liban. Le premier visait un immeuble résidentiel de la localité d'Ansar, au sud de la ville de Baalbek, et le second un entrepôt situé entre les localités de Chmistar et Taraya, à l'ouest de Baalbek. Ces raids ont fait des morts et des blessés parmi des civils non armés, occasionné d'importantes destructions et terrorisé des civils pacifiques. C'est la troisième fois qu'Israël attaque la région de la Bekaa depuis le 8 octobre 2023.

Le 12 mars 2024, un missile non explosé a été découvert dans la localité de Hrajel (caza du Kesrouan), dans la partie centrale du Liban. Il avait été tiré par l'un des avions israéliens survolant l'espace aérien libanais. L'incident a semé la panique et l'inquiétude parmi les habitants de la région. Israël tente, par ces attaques, d'intimider les civils libanais qui ne se sentent plus en sécurité, où qu'ils se trouvent, d'autant plus que des avions israéliens franchissent constamment le mur du son au-dessus de diverses zones libanaises pacifiques, provoquant un bruit effrayant qui terrorise les civils, notamment les enfants.

Le Liban condamne avec la plus grande fermeté les atteintes constantes à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et à sa population commises par Israël, en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Il voit dans cette escalade, qui a touché des zones éloignées de la frontière sud du Liban, un signe de la volonté d'Israël d'étendre le conflit et d'entraîner la région tout entière dans une guerre, espérant par ces actes hostiles déclencher la guerre régionale que son gouvernement souhaite, pour le sortir du borbier dans lequel il se trouve sur le plan intérieur. Il s' imagine ainsi parvenir à la sécurité et à la stabilité, alors qu'il fait



abstraction de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, dont la pleine application garantirait la stabilité et la tranquillité pour tous.

Le Liban exhorte la communauté internationale à amener Israël à mettre un terme à son agression qui ne cesse de s'intensifier. Il demande instamment, une fois de plus, aux membres du Conseil de sécurité de condamner unanimement les attaques israéliennes et d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation et une extension de la guerre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, comme document de l'Assemblée générale, au point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Hadi **Hachem**

---